



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 29 mars 2018

Monsieur Jean-Louis LEVET
Commissaire enquêteur
Mairie
40380 SAINT-GEOURS D'AURIBAT

Transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Objet : Enquête publique relative à la demande de renouvellement et d'extension d'une carrière d'argile à Saint-Geours d'Auribat (lieu-dit Arbageas) et à Onard (lieu-dit Cournet)

Demandeur : Société IMERYS TC

Superficie du terrain demandé à l'autorisation : 22 ha environ (extension : 6 ha environ)

Exploitation prévue pour une durée de 30 ans

Tonnage moyen annuel prévu : 100 000 t

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les observations de la Fédération SEPANSO Landes en vous priant de bien vouloir excuser cette transmission tardive causée par divers problèmes, en particulier l'organisation de notre Assemblée générale le 24 mars et le suivi de celle-ci.

Il est appréciable de trouver le résumé non technique (41 pages) avant de plonger dans le dossier technique. Le « *schéma d'organisation de l'activité pour la demande d'autorisation* » (page 15) permet de percevoir d'emblée les enjeux environnementaux et humains. Nous avons donc examiné les impacts qui pourraient être induits sur les cours d'eau superficiels et sur les habitations environnantes si l'autorisation est accordée.

.../...

1 – Observations relatives à l’environnement :

Le risque de dégradation du ruisseau à l’ouest a été pris en compte : le retrait de 30 mètres semble suffisant sur ce genre de terrains. En ce qui concerne les pièces en eau, en fin d’exploitation, les préconisations du Bureau d’études sont judicieuses ; il conviendra de prévoir un suivi afin d’éviter une colonisation par des espèces exotiques envahissantes.

La question du reboisement semble ardue dans la mesure où le terrain se trouve bouleversé. La renaturation d’un site de carrière est une problématique sur laquelle la SEPANSO s’est penchée très tôt en échangeant avec des scientifiques et avec des carriers ; toutefois nous n’avons pas de retour d’expérience en ce qui concerne une carrière d’argile si ce n’est ce qui peut être observé sur le secteur concerné par la présente enquête. La recolonisation naturelle mériterait un suivi si l’on ne veut pas une prolifération de robiniers ; il serait judicieux de veiller à ce que l’on aboutisse à un boisement avec une diversité d’espèces. Pour ce qui est des secteurs où des plantations sont prévues, il convient à la fois d’utiliser de jeunes sujets et de prévoir une protection contre les chevreuils. Les préconisations du Bureau d’études (page 100 et suivantes) sont judicieuses ; il faudra veiller à leur respect.

En ce qui concerne la faune sauvage, dans la mesure où le processus de renaturation sera lent, il convient de prévoir que le secteur soit classé en réserve naturelle volontaire, ou à défaut en réserve de chasse.

Subsidiairement la SEPANSO souligne que le Muséum National d’Histoire Naturelle vient de relever l’intérêt patrimonial de la linotte mélodieuse (cf E.I. page 211 – évidemment le Bureau d’Etude s’en est tenu au classement de l’époque). Il serait donc intéressant de suivre l’évolution de l’espèce dans le secteur.

Nous avons apprécié de constater que les auteurs de l’étude suivent attentivement les diverses évolutions des tableaux (cf E.I. page 215) et que les visites de terrains sont faites scrupuleusement.

La présentation d’espaces réhabilités est bien utile. Le Bureau d’études préconise le suivi par un écologue, ce qui est la sagesse même. Il serait bon que la Société IMERYS fasse savoir à qui elle entend confier cette mission. La question sera posée lors de la réunion de la Formation Carrières de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

2 – Observations relatives à l’occupation humaine dans le secteur :

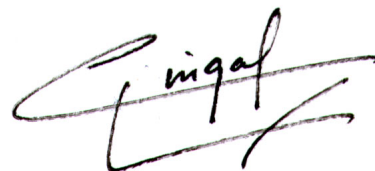
Il est fait état d’une nappe perchée ; dans un puits, le niveau de cette nappe a été mesuré à moins 9 mètres. Question : est-ce qu’une (ou des habitations) proche(s) puise(nt) dans cette nappe qui va être impactée ?

La perception du bruit suppose une étude au cas par cas. Les paramètres sont multiples : distance, heures auxquelles les bruits sont perceptibles, sensibilité des intéressés... Il est donc important pour tout porteur de projet d’échanger avant la finalisation de celui-ci pour s’assurer de son acceptation. La plage horaire (6h30 à 21h30) est suffisamment large pour qu’on se demande s’il ne serait pas possible de réduire celle-ci lorsque les engins sont proches des habitations.

Conclusion : Au vu de l'étude l'impact, de très bonne qualité, la SEPANSO se montre plutôt favorable à la demande d'IMERYYS que nous invitons toutefois à répondre à nos questions.

Nota Bene : Il était écrit dans l'avis d'enquête publique : « *Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité environnementale* ». Sauf erreur de ma part, l'avis de l'autorité environnementale n'a pas été mis en ligne sur le site de la préfecture. Habituellement, après avoir étudié un dossier, nous regardons cet avis pour trouver les points d'accord (ou de désaccord !).

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à mon courrier, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>